

# LES ARCHIVES DE LA GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR : HISTOIRE ET RÉPARTITION

Un devoir de mémoire a été assigné de tout temps à l'Institution, auquel elle n'a point failli. L'arrêté du 23 messidor an X (12 juillet 1802) prescrivit au grand conseil de prononcer l'éloge funèbre, "*en forme de notice historique*", des légionnaires décédés tandis qu'il ordonna au grand chancelier de veiller "à ce que les noms des *individus formant cohorte, et que les noms de tous les individus composant la Légion soient inscrits sur des tables de marbre placées dans le dôme des Invalides*". Jurisprudence de l'exemplarité, les papiers de l'Ordre furent soigneusement conservés jusqu'à l'incendie du 23 mai 1871.

La Légion d'honneur fut créée en mai 1802. Dès sa nomination, en août 1803, le premier grand chancelier, Lacépède, se préoccupa de la question des archives.

Tous les travaux préparatoires à la fondation de l'Ordre avaient été établis par le général Mathieu Dumas, conseiller d'État. Mathieu Dumas avait été également chargé de l'établissement de la première promotion entièrement consacrée aux légionnaires de droit, c'est-à-dire aux possesseurs d'armes d'honneur: deux mille environ, promotion qui sortit le 24 septembre 1803 (1<sup>er</sup> vendémiaire an XII).

L'installation de la Légion d'honneur au palais de Salm, en 1804, prévoyait un pavillon spécial pour les archives. Celles-ci devaient se composer de trois fonds :

- 1- les documents généraux relatifs à l'administration de l'Ordre, aux réunions du Grand Conseil, à la préparation des cérémonies, à la discipline, au personnel exécutif, aux travaux et à l'entretien du palais, puis, à partir de 1806, aux maisons d'éducation;
- 2- les documents de la Grande Trésorerie de l'Ordre, et notamment la gestion des biens des cohortes;
- 3- les dossiers des légionnaires qui reçurent chacun un numéro de matricule.

Mais en fait, nous avons fort peu de renseignements sur le classement affecté à ces différents fonds par les collaborateurs de Lacépède.

En 1815, au retour définitif du Roi, tous les dossiers furent repris un à un. Plusieurs cas se présentaient:

- le légionnaire était mort, le dossier fut détruit;
- le légionnaire était vivant, il fut invité à envoyer à la grande chancellerie un nouveau serment de fidélité au Roi. En cas de non-réponse son dossier disparut également. Tel fut le cas des célèbres demi-soldes.

-le légionnaire, décoré à titre français sous l'Empire, était redevenu étranger après le Congrès de Vienne: allemand, italien, polonais, hollandais, et (...) la règle générale paraît avoir maintenu leur nomination à titre français.

Après cette soigneuse refonte, les dossiers entièrement reconstitués reçurent une nouvelle attribution des matricules<sup>1</sup>, formant ainsi la tête de la série actuelle. Leur volume s'accrut parallèlement à celui des autres fonds d'archives.

En 1828, le nombre des cartons atteignait mille, le nombre des pièces n'était pas inférieur à deux cent mille. Ces chiffres augmentèrent sensiblement pendant la Monarchie de Juillet, la seconde République et le second Empire. En 1871, plus de cent cinquante cartons renfermaient la chronologie des décrets de nomination depuis l'origine de l'Ordre, cinquante-deux registres matricules in-folios mentionnaient les légionnaires. À l'armistice, l'administration avait retrouvé, avec tous ses employés, ses papiers intacts. Mais toutes ces richesses accumulées à l'ancien hôtel de Salm allaient sombrer, hélas! dans le criminel incendie qu'allumèrent, le 23 mai 1871, les bandes insurrectionnelles de la Commune de Paris, et qui consuma, avec les archives de la Légion d'honneur, tous les papiers qui concernaient la Médaille militaire et les Médailles commémoratives de Crimée, de la Baltique, de Sainte-Hélène, d'Italie, de Chine et du Mexique. Le désastre fut complet (...).

Par bonheur, une quantité assez notable de documents originaux avait échappé à cet autodafé de papiers précieux, parce qu'ils avaient quitté, avant l'incendie, le palais de la rue de Lille. En 1868, lorsque la grande chancellerie, obligée de s'agrandir en raison de l'extension des bureaux de l'administration centrale, fit construire, sur les plans de Lejeune, un grand corps de bâtiment sur la rue Solférino nouvellement ouverte, ils avaient été transportés à l'hôtel des Invalides. La guerre de 1870 avait empêché de les entreposer tous dans la construction neuve. Ils restèrent aux Invalides, évitèrent l'incendie des insurgés et ne rentrèrent qu'après la reconstruction totale du palais. Leurs vicissitudes ne finirent point avec leur réintroduction: ils demeurèrent exposés au pillage. Quelques-uns d'entre eux subirent des mutilations et lacérations (...).

Quoi qu'il en soit, la reconstruction des dossiers et matricules détruits par l'incendie s'imposa en 1871, conduite par le général Vinoy, grand chancelier<sup>2</sup>.

Rien ne fut négligé pour mener à bien une tâche aussi considérable. Les résultats furent du reste, assez satisfaisants: une grande quantité de bulletins ont été remplis sur

---

<sup>1</sup> Musée de la Légion d'honneur. Laurence Wodey; "Guide de recherches en histoire de la Légion d'honneur", préface du général Jean-Philippe Douin, grand chancelier de la Légion d'honneur, p. 7.

<sup>2</sup> Claude Ducourtial-Rey. "Application Léonore. Fichiers des dossiers personnels de la Légion d'honneur", note d'information n° 10 destinée au service de l'informatique de la direction des Archives de France, septembre 1977, pp. 3-4

<sup>3</sup> Joseph Durieux. "Les archives de la Légion d'honneur", extrait du "Bibliographe moderne". 1922-1923, n° 123-125, pp. 106-110

la vue des pièces régulières. Mais il faut reconnaître que la reconstitution des archives de la Légion d'honneur ne pouvait être entière, et il est pénible de penser qu'un nombre incalculable de documents de la plus haute valeur reste à jamais disparu<sup>3</sup>.

De fait, un certain nombre de dossiers ont été reconstitués, très succincts, il est vrai. Mais pour les légionnaires décédés entre 1840 et 1871, il n'y a plus aucune documentation.

Les archives, ce qu'il en restait, furent ramenées et installées dans un local spécialement aménagé, dans le palais de Salm, et s'augmentèrent de nouveaux papiers reconstitués ou produits chaque année.

Cette formule se poursuivit jusqu'en 1939 (...).

En 1939, les cartons d'archives furent évacués puis ramenés en 1945 à la grande chancellerie. La situation se trouva alors très confuse. La grande chancellerie manquait de place. Les anciens locaux d'archives ayant été affectés à l'administration, on entreposa les cartons, à leur retour, en partie dans les caves de la grande chancellerie, en partie dans les combles du musée de la Légion d'honneur, aménagés dans l'aile Bellechasse du palais en 1925. Leur manipulation devint très malaisée, d'autant que leur nombre était sans cesse croissant.

Mme Ducourtial-Rey s'attela à la tâche ardue de l'identification, de l'analyse et du classement des archives. Malgré un travail colossal, dont la répartition actuelle des séries d'archives conservées au musée est héritière, la situation se détériora en raison du manque d'espace<sup>4</sup>.

À la demande du secrétaire général, la direction générale des Archives de France voulut bien, en 1974, prendre en dépôt des dossiers de légionnaires décédés<sup>5</sup>. Depuis, d'autres versements de dossiers de légionnaires décédés ont eu lieu, le premier au Centre des archives contemporaines à Fontainebleau, le second au sein même de la Légion d'honneur, dans les locaux de la maison d'éducation de Saint-Denis.

Aujourd'hui, les archives émises par les différents services placés sous l'autorité de la grande chancellerie de la Légion d'honneur sont réparties entre six dépôts: le Musée de la Légion d'honneur, les locaux administratifs du palais de la Légion d'honneur, les maisons d'éducation de la Légion d'honneur sises à Saint-Denis et à Saint-Germain-en-Laye, le Centre historique des Archives nationales à Paris et le Centre des archives contemporaines à Fontainebleau.

Les documents conservés par le Musée sont en principe antérieurs à 1934. Il s'agit de documents généraux relatifs à l'administration et à l'histoire générale de l'Ordre (séries A,B,C,D), de documents concernant l'admission des membres dans

---

<sup>4</sup> Claude Ducourtial-Rey, op. cit. 6-7.

<sup>5</sup> Ibid., p. 8.

l'Ordre ainsi que leur discipline ou leur situation financière (séries E - ampliations de décrets de nomination et de promotion -, F -Discipline et secours), d'archives relatives aux maisons d'éducation et aux maisons d'orphelines devenues succursales de Saint-Denis (série G), à l'histoire du palais (série H) et du musée (série I), à l'histoire des archives (série K), à la fondation d'associations liées à la Légion d'honneur (série L) et, enfin, aux autorisations de port d'ordres étrangers (série M). Une série annexe cotée J rassemble des autographes concernant la Légion d'honneur acquis par la grande chancellerie ou le musée depuis sa création en 1925.

Sont en principe conservés dans le palais de la Légion d'honneur des documents émis par l'administration centrale après 1934. Il s'agit de pièces émises ou traitées par le service des propositions des Français, (essentiellement des projets de décrets de nomination et de promotion, des procès-verbaux du conseil de l'Ordre, des originaux des parutions au *Journal officiel*, des tableaux contingentaires annuels), le service de gestion des membres français de l'Ordre (principalement des décrets de nomination parus au *Journal officiel*, des dossiers de légionnaires et des fichiers de légionnaires), le bureau des décorations étrangères (propositions et gestion des étrangers dans la Légion d'honneur et archives des autorisations de port de distinctions étrangères accordées à des Français) et, enfin, le bureau des maisons d'éducation de la Légion d'honneur (pour la majeure partie, dossiers de personnels et d'élèves).

La séparation globale observée autour de l'année 1934 souffre de nombreuses exceptions, comme le lecteur pourra s'en rendre compte en consultant le répertoire numérique détaillé des fonds.

Les maisons d'éducation conservent, quant à elle, des archives émises par leurs soins depuis leur création. La maison de Saint-Denis abrite en outre une série documentaire entreposée dans ses locaux par la grande chancellerie: les dossiers des légionnaires décédés entre 1977 et 1990.

Pour leur part, le Centre historique des Archives nationales recèle des dossiers de légionnaires décédés avant 1954, des dossiers individuels de proposition, de secours, de discipline et de pension (XIX<sup>e</sup> siècle), tandis que le Centre des archives contemporaines conserve les dossiers de légionnaires décédés entre 1954 et 1977<sup>6</sup>.

Placée au cœur de l'identité française depuis deux siècles, la mémoire de la Légion d'honneur dépasse largement le cadre institutionnel. Consciente de cette dimension (ainsi que de la complexité de ses fonds), la grande chancellerie a décidé d'entreprendre la réalisation d'un guide de recherches, clé d'accès aux nombreuses traces de l'histoire de l'Ordre émaillant les écrits des administrations françaises et étrangères, qui

---

<sup>6</sup> *L'institution n'est pas toujours informée du décès des légionnaires - 1954, 1977 et 1990 doivent être prises comme des dates indicatives.*

<sup>7</sup> *Musée de la Légion d'honneur, op. cit., préface du général Jean-Philippe Douin, grand chancelier de la Légion d'honneur, p. 7.*

sont autant de témoignages imprescriptibles du courage, du talent et de l'excellence dépensés au service de la France par les militaires et les civils<sup>7</sup>.

Compte tenu de la variété des publics intéressés par l'histoire de la Légion d'honneur, trois objectifs majeurs ont été assignés à cette publication :

- Tout d'abord, faciliter le travail du chercheur confirmé en lui présentant un état des fonds conservés par les services d'archives français suffisamment détaillé pour l'informer sur le nombre d'articles relatifs à la Légion d'honneur, sur la date, la nature et le thème des papiers qu'ils contiennent, sur les documents marquants ou originaux qu'il est possible d'y trouver et, éventuellement, sur les pistes de recherche à explorer.

- Ensuite, guider les premiers pas des chercheurs débutants, en leur fournissant une information suffisamment didactique pour qu'ils puissent se familiariser avec le monde des archives et l'histoire administrative de la Légion d'honneur, suffisamment précise pour qu'ils puissent comprendre la nature des documents conservés par chaque dépôt, le tout assorti d'une table des matières détaillée.

- Enfin, offrir à tous un panorama des moyens d'étude de l'Ordre, en adjoignant à la présentation des dépôts d'archives une liste de sources imprimées, ouvrages et articles historiques significatifs.

Au demeurant, nous sommes tout à fait conscients des limites de ce travail. D'une part, vu le caractère pionnier de notre démarche en matière d'histoire de la Légion d'honneur, il est tout à fait possible que des documents susceptibles d'éclairer le chercheur, notamment concernant l'insigne et les bâtiments de l'Ordre aient oublié d'être signalés. L'histoire de l'administration de l'Ordre et de ses membres n'est sûrement pas exclue de cette éventualité. D'autre part, le chercheur doit garder à l'esprit que la conservation d'archives sur deux siècles n'est pas une science exacte. Les papiers appartiennent à l'Histoire. Ils suivent ses aléas, lui survivant ou disparaissant sous ses coups. L'histoire des ordres et décorations, et tout particulièrement celle de la Légion d'honneur, par sa nature, pâtit de cette réalité, tangible dans la discontinuité des groupes documentaires présentés dans le guide. En tout état de cause, le chercheur ne doit pas s'attendre, à pouvoir reconstituer de 1802 à nos jours des séries continues, tout simplement parce que celles-ci n'existent pas dans le paysage archivistique actuel de la Légion d'honneur.

Laurence WODEY